



|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Direction générale de l'enseignement<br/>et de la recherche<br/>Service de l'enseignement technique<br/>Sous-direction des politiques de formation<br/>et d'éducation<br/>Bureau des diplômes de l'enseignement technique<br/>78 rue de Varenne<br/>75349 PARIS 07 SP<br/>0149554955</b> | <b>Note de service<br/><br/>DGER/SDPFE/2023-580<br/><br/>15/09/2023</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :** DGER/SDPFE/2022-763 du 11/10/2022 : instruction relative au cadrage de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité de biologie écologie de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2023 de l'examen du baccalauréat.

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 3

**Objet :** Instruction relative au cadrage de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité de biologie écologie de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2024 de l'examen du baccalauréat.

| <b>Destinataires d'exécution</b>                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DRAAF/DAAF/SRFD/SFD<br>Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles<br>Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat<br>Fédérations de l'enseignement agricole privés sous contrat |

**Résumé :** cette note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité biologie-écologie de la classe de terminale de la voie générale. Elle est applicable à compter de la session d'examen 2024 du baccalauréat.

Les annonces du ministre de l'Éducation nationale en date du 28 août 2023 relatives à la tenue des épreuves des enseignements de spécialité au mois de juin annulent les resserrements de programme prévus dans l'annexe 1 de la note de service DGER/SDPFE/2022-763.

L'intégralité du programme de l'enseignement de spécialité biologie-écologie doit être traitée en vue du passage des deux parties de l'épreuve terminale de juin (épreuve écrite et Évaluation, des Compétences Expérimentales) du grand Oral, ainsi que dans le passage éventuel du candidat aux épreuves du second groupe.

**Textes de référence :**

- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 (JO du 17 juillet 2018) ;
- Arrêté du 21 octobre 2019 relatif à la nature et à la durée de l'épreuve terminale de spécialité de biologie-écologie du baccalauréat général à compter de la session 2021 (JO du 26 octobre 2019) ;
- Annexe de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif au programme de l'enseignement de spécialité de biologie-écologie de première et de terminale générale.

Cette note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité biologie-écologie de la classe de terminale de la voie générale. **Elle est applicable à compter de la session d'examen 2024 du baccalauréat.**

**Les annonces en date du 28 août 2023 relatives à la tenue des épreuves des enseignements de spécialité au mois de juin annulent les resserrements de programme prévus dans l'annexe 1 de la note de service DGER/SDPFE/2022-763.**

L'intégralité du programme de l'enseignement de spécialité biologie-écologie doit être traitée en vue du passage des deux parties de l'épreuve terminale de juin (épreuve écrite et Évaluation, des Compétences Expérimentales), du grand Oral, ainsi que dans le passage éventuel du candidat aux épreuves du second groupe.

## Objectifs

L'épreuve porte sur les compétences, connaissances et capacités figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité biologie-écologie du cycle terminal (Arrêté du 23 juillet 2019 fixant le programme d'enseignement de spécialité de biologie-écologie des classes de première et terminale de la voie générale). Les thématiques des sujets portent sur le programme de la classe de terminale et les compétences mobilisées sont celles du cycle terminal.

Les programmes du cycle terminal de la spécialité biologie-écologie précisent que les enseignements de biologie- écologie s'organisent autour de la démarche scientifique. Les activités expérimentales et sur le terrain y occupent une place importante et permettent aux élèves d'acquérir des compétences spécifiques à cette démarche qui doivent être évaluées.

C'est pourquoi l'évaluation des compétences expérimentales est intégrée dans l'épreuve de spécialité biologie-écologie du baccalauréat général.

## Évaluation et notation

L'épreuve de biologie-écologie, de coefficient 16, comporte deux parties : une partie écrite, comptant pour 15 points, et une partie pratique évaluant les capacités expérimentales comptant pour 5 points. La note globale de cette épreuve est donnée sur 20 points et est en points entiers.

## Structure de l'épreuve

### Première partie :

#### épreuve écrite

Durée : 3 h 30 minutes

Notée sur 15 points

Objectif : cette épreuve, constituée de deux parties, a pour objectif de valider la maîtrise des contenus et des capacités figurant dans le programme de biologie-écologie du cycle terminal à l'exception des parties de programme figurant en annexe 1.

### Exercice 1 (noté sur 6 ou 7 points) :

Dans cette première partie de l'épreuve écrite, le candidat rédige un texte argumenté répondant à la question scientifique posée. Le questionnement peut être accompagné d'un ou de plusieurs documents. L'exercice permet d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances,

à les organiser et à les exposer à l'aide du vocabulaire scientifique, de la syntaxe et de tout mode de communication scientifique appropriés. Il appuie son exposé et argumente ses propos à partir d'expériences, d'observations, d'exemples éventuellement issus du ou des documents proposés dans le sujet. L'analyse de ces documents n'est pas attendue.

### **Exercice 2** (notée sur 8 ou 9 points) :

Dans cette seconde partie de l'épreuve écrite, le candidat développe un raisonnement scientifique pour résoudre le problème posé.

L'exercice permet d'évaluer sa capacité à pratiquer une démarche scientifique, à partir de l'exploitation d'un ensemble de documents et en mobilisant ses connaissances. Le questionnement amène le candidat à

- choisir une démarche de résolution du problème posé et à l'exposer ;
- analyser les documents fournis et intégrer leur analyse ;
- structurer et rédiger correctement son raisonnement.

## **Deuxième partie : épreuve pratique d'Évaluation des Compétences Expérimentales**

Durée : 1 heure 30 minutes

Notée sur 5 points

L'évaluation des compétences expérimentales se déroule au cours du second trimestre pendant la période de l'épreuve écrite de spécialité.

Le calcul de la note se fait sur 20 points. Cette note est ensuite ramenée à une note sur 5 pour compléter la note de l'épreuve écrite sur 15.

La partie pratique de l'épreuve est individuelle et s'appuie sur les enseignements de biologie-écologie du cycle terminal.

Elle évalue la capacité du candidat à proposer une stratégie de résolution personnelle lui permettant de répondre à une question scientifique ouverte, éventuellement assortie d'une question scientifique ouverte complémentaire, et s'inscrivant dans une mise en situation contextualisée. Cette épreuve l'amène à réaliser, éventuellement à proposer, des manipulations dans le cadre de méthodes acquises au laboratoire et sur le terrain. Elle se déroule au laboratoire et éventuellement sur le terrain. Le candidat est mis en présence de matériels (préparations microscopiques, verrerie, outils de dissection, thermomètre, pH-mètre, ExAO, etc.), d'échantillons, d'outils d'investigation (clés de détermination, loupe, microscope, jumelles, etc.).

Les documents iconographiques sont exclus comme supports à titre principal ; ils sont acceptables seulement en complément des supports recommandés ci-dessus ou en appui pour la mise en situation contextualisée, une manipulation ou dans un protocole.

Quel que soit le sujet de l'épreuve pratique, il donne lieu à une production écrite du candidat qui expose sa démarche, les résultats obtenus, leur interprétation et sa réponse à la question posée et si elle est présente, à la seconde question associée.

### Modalités d'organisation :

La partie pratique est organisée dans l'établissement des candidats sous l'autorité du chef d'établissement. Le DRAAF/DAAF propose au recteur les modalités d'organisation (calendrier, lieu, examinateurs) ; le recteur arrête les modalités et convoque les examinateurs. Le calendrier est communiqué au DRAAF/DAAF et aux établissements le plus tôt possible. Le recteur fournit le

dossier de jury des examinateurs aux DRAAF/DAAF concernées (liste des candidats, feuilles de relevés de notes, procès-verbal du déroulement des épreuves).

L'examineur est un professeur de biologie-écologie qui enseigne en spécialité biologie-écologie dans un lycée agricole public ou privé sous contrat.

Le professeur examinateur conçoit le(s) sujet(s) et arrête la grille d'évaluation (annexe 3) après un travail de concertation avec le professeur de la classe.

À cette fin, le professeur examinateur est convoqué une demi-journée avant le début des épreuves.

Afin de préparer cette étape de concertation, le professeur de la classe établit au cours des deux années de formation une fiche d'activités listant un minimum de 12 activités pratiques réalisées en classe de première et de terminale générales (annexe 1). Cette liste doit être envoyée au professeur examinateur par voie hiérarchique au moins deux semaines avant l'épreuve.

Le professeur de la classe n'assiste pas à l'épreuve, mais doit rester disponible, ainsi que le technicien de laboratoire pour résoudre les questions matérielles liées à la mise en place et au déroulement de l'épreuve.

Le nombre de candidats interrogés simultanément n'excède pas 12.

Une grille sert de support à l'évaluation du candidat (annexe 2) ; elle porte la note qui lui est attribuée sur 20 points et un commentaire qualitatif.

### **Candidats individuels, candidats du Centre national des études à distance (Cned) et des établissements privés hors contrat**

Les candidats individuels, les candidats scolarisés dans des établissements d'enseignement privé hors contrat et les candidats inscrits au Cned sont dispensés de l'épreuve pratique. La note finale de l'épreuve de spécialité biologie- écologie est alors constituée de la note obtenue à la partie écrite rapportée sur 20 points.

### **Absence, dispense et aménagement de la partie pratique**

Toute absence non justifiée d'un candidat scolaire le jour fixé pour l'évaluation de la partie pratique entraîne l'attribution de la note zéro pour cette partie de l'épreuve. Dans le cas d'une absence justifiée, une épreuve de substitution pour le candidat concerné, doit, dans toute la mesure du possible, être organisée au sein de l'établissement et, en tout état de cause avant la fin de l'année scolaire. Dans l'hypothèse où le candidat ne peut se voir finalement attribuer de note à l'épreuve pratique pour des raisons justifiées, il en est déclaré dispensé.

Les candidats scolaires en situation de handicap peuvent être dispensés, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, de l'épreuve pratique lorsque leur trouble est incompatible avec les activités de manipulation mises en œuvre pendant les séances de travaux pratiques.

Les élèves en situation de handicap pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été validé par les autorités académiques passent cette partie pratique à partir d'une situation d'évaluation adaptée à leur handicap.

L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps

imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, la situation retenue et adaptée doit permettre une évaluation des compétences visées.

### **Épreuve de la session de remplacement**

Il n'y a pas d'épreuve de remplacement pour la partie pratique : en cas d'absence justifiée, la note éventuellement obtenue au cours de l'année scolaire concernant l'évaluation des compétences expérimentales est reportée et prise en compte.

### **Épreuve orale de contrôle du second groupe d'épreuves**

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Le candidat tire au sort un sujet comportant deux questions, portant sur les deux thèmes du programme de spécialité de la classe de terminale, et doit traiter les deux questions. Dans l'esprit défini pour les épreuves écrites et conformément au programme officiel, les sujets proposés doivent permettre d'évaluer les compétences, connaissances et capacités acquises dans le cadre du programme du cycle terminal. L'un des deux exercices, au moins, comporte des documents choisis parmi ceux que les professeurs utilisent habituellement dans les situations d'apprentissage.

Cette épreuve a lieu dans une salle comportant du matériel de biologie-écologie afin que des questions puissent être posées sur le matériel expérimental et son utilisation, le candidat pouvant être amené à réaliser un geste manipulatoire simple (observation d'un échantillon, d'une lame ...).

Une importance égale est attribuée à l'évaluation de la maîtrise des compétences (pratiquer des démarches scientifiques ; concevoir, créer, réaliser ; utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour s'informer et apprendre ; communiquer ; adopter un comportement éthique et responsable) et à celle des connaissances et capacités associées.

L'interrogateur remplit pour chaque candidat une grille d'évaluation (annexe 3).

Le Directeur général de  
l'enseignement et de la  
recherche

Benoît BONAIMÉ

## ANNEXE 1

## Baccalauréat général spécialité « biologie-écologie »

### Établissement :

## Promotion :

**Région :**

**Classe :**

**Enseignant :**

## FICHE D'ACTIVITÉS

**Liste des activités pratiques réalisées en classes de première et de terminale pour la préparation de l'épreuve pratique d'Évaluation des Compétences Expérimentales**

(La liste complète doit présenter au minimum 12 activités pratiques)

[illegible]

## ANNEXE 2

### Baccalauréat général spécialité « biologie-écologie » Épreuve pratique d'Évaluation des Compétences Expérimentales

#### Grille d'évaluation

Nom et prénom du candidat :

.....

Libellé du sujet :

.....

Pour chaque critère, le concepteur devra choisir les indicateurs adaptés au sujet.  
Le barème attribué à chaque critère doit être respecté.

| Critères                                                                                                                           | Indicateurs               | Évaluation qualitative |   |   |   | Barème<br>(en points) | Observations |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|---|---|---|-----------------------|--------------|
|                                                                                                                                    |                           | -<br>-                 | - | + | + |                       |              |
| 1. Elaborer une stratégie de résolution                                                                                            | cf. liste des indicateurs |                        |   |   |   | /2                    |              |
| 2. Pratiquer une démarche scientifique                                                                                             | cf. liste des indicateurs |                        |   |   |   | /6                    |              |
| 3. Mobiliser des outils, des techniques et/ou des supports biologiques                                                             | cf. liste des indicateurs |                        |   |   |   | /7                    |              |
| 4. Rendre compte à l'aide de modes de représentation des sciences expérimentales (carte, dessin, schéma, graphique, tableau, etc.) | cf. liste des indicateurs |                        |   |   |   | /4                    |              |
| 5. Organiser son travail                                                                                                           | cf. liste des indicateurs |                        |   |   |   | /1                    |              |
| Note sur 20 points                                                                                                                 |                           |                        |   |   |   | / 20                  |              |
| Note sur 5 points                                                                                                                  |                           |                        |   |   |   | / 5                   |              |

## **ANNEXE 2 (suite)**

### **LISTE D'INDICATEURS POSSIBLES POUR CHAQUE CRITÈRE (à personnaliser en fonction du sujet)**

#### **CRITÈRE n°1 Élaborer une stratégie de résolution** *(liste non limitative)*

- Proposer une stratégie pertinente au regard de la question scientifique posée
- Reformuler, expliciter la question scientifique posée

#### **CRITÈRE n°2 Pratiquer une démarche scientifique** *(liste non limitative)*

- Mettre en relation des données avec l'aide si nécessaire des connaissances pour formuler un problème, formuler une hypothèse et/ou éprouver une hypothèse
- Exprimer des conséquences vérifiables d'une hypothèse
- Exprimer une relation de cause à effet
- Concevoir un protocole simple ou usuel
- Rédiger un texte explicatif ou argumentatif en cohérence avec le problème ou la question posée / avec les données et/ou les connaissances
- Exercer son esprit critique

#### **CRITÈRE n°3 Mobiliser des outils, des techniques et des supports biologiques** *(liste non limitative)*

- Choisir, quelle que soit l'échelle, un site pertinent d'observation
- Utiliser la loupe :
  - Qualité des réglages (grossissement, éclairage, mise au point, ...) ;
- Utiliser le microscope :
  - Qualité des réglages (éclairage, diaphragme, condenseur, mise au point, ...) ; Choix du grossissement
- Suivre un protocole :
  - Étapes du protocole respectées
  - Obtention de résultats exploitables
- Réaliser un montage microscopique :
  - Qualité de la préparation
  - Qualité du prélèvement
- Réaliser une dissection :
  - Mise en évidence de la (ou des) structure(s) anatomique(s) recherchée(s) ;
  - Intégrité des structures à observer ;
  - Propreté du champ de dissection
  - Présentation de la dissection
- Réaliser une expérience :
  - Utilisation maîtrisée du matériel
  - Utilisation raisonnée des produits
  - Présentation organisée des résultats expérimentaux
- Utiliser une clé de détermination

#### **CRITÈRE n°4 Rendre compte à l'aide de modes de représentation des sciences expérimentales** *(liste non limitative)*

- Restituer à l'aide d'un dessin :
  - Représentation fidèle au modèle
  - Exactitude scientifique de la légende
  - Rédaction d'un titre approprié, indication du mode d'observation et du grossissement
  - Lisibilité du dessin
- Restituer à l'aide d'un schéma descriptif ou explicatif :
  - Sélection et mise en ordre des informations utiles
  - Lisibilité du schéma
  - Rédaction d'un titre adapté
  - Exactitude scientifique de la légende
- Restituer à l'aide d'une carte mentale
  - Lisibilité de la carte
  - Complétude
- Restituer à l'aide d'un graphique, d'un tableau :

Lisibilité du graphique, du tableau

Rédaction d'un titre adapté

Choix des axes à partir de paramètres mis en relation, choix des intitulés des lignes et des colonnes

Justesse scientifique du graphique ou/et du tableau

Soin de la réalisation

### **CRITÈRE n°5 Organiser son travail**

- Gérer son temps de travail
- Gérer sa paillasse
- Remettre le matériel dans l'état initial « prêt à l'emploi »
- Nettoyer sa paillasse après manipulation

## Annexe 3

**Baccalauréat général – spécialité « biologie-écologie »**

**Épreuve orale de contrôle**

**Nom et prénom du candidat :** .....

**Date :** .....**Heure de passage :**.....

**Sujet n°1** .....

**Sujet n°2** .....

Durée : 20 minutes

Grille d'évaluation

| Critères / indicateurs possibles (à personnaliser selon les sujets)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Évaluation qualitative |   |   |    | Barème | Observations |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---|---|----|--------|--------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | --                     | - | + | ++ |        |              |
| <b>Qualité de traitement des sujets</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compréhension des sujets</li><li>- Précision des informations extraites</li><li>- Pertinence de l'exploitation des supports et de la démarche mise en œuvre : Observations – Interprétation – Conclusion</li><li>- Qualité de l'expression d'un point de vue</li><li>- Réactivité et qualité des réponses aux questions du jury</li><li>- Gestion du temps</li></ul> |                        |   |   |    | / 10   |              |
| <b>Maîtrise du vocabulaire et des notions scientifiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Niveau et complétude des connaissances</li><li>- Précision et pertinence des exemples proposés</li><li>- Qualité de l'argumentation scientifique</li></ul>                                                                                                                                                                                       |                        |   |   |    | / 10   |              |
| Note / 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                        |   |   |    |        |              |

Appréciation :

Nom de l'examineur :

Signature :